

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/L-eau-chaude-source-de-la-discorde>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **L'eau chaude, source de la discorde**

21 décembre 2012

L'eau chaude, source de la discorde

Source : La Voix de la Haute Marne via le CEDRA

D'après la version papier vendredi 21 12 2012

Déchets nucléaires

L'eau chaude, source de la discorde

Un collectif d'associations vient de mettre en demeure l'Andra au sujet de la présence d'une source géothermique sous le site de Bure. Une présence d'eau, selon les textes, incompatible avec le projet Cigéo. Ce dossier fait l'objet de travaux d'un géologue indépendant, Antoine Godinot.

Docteur en géologie, Antoine Godinot suit de près l'évolution du dossier des déchets nucléaires de Bure. Il vient de mener une analyse critique, qu'il présente aujourd'hui, des rapports de l'Andra sur un sujet bien précis : le potentiel géothermique de la région de Bure. De quoi s'agit-il ? En fait, dès les années soixante-dix, cette partie de la Meuse était reconnue comme ayant une "bonne productivité" en ressource géothermique par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Ces résultats étaient confirmés lors d'un forage pétrolier réalisé en 1989.



La boue a-t-elle faussé les mesures ?

En 2002, c'est un géophysicien, André Mourot qui faisait lui aussi ce même constat, le site de Bure présente une ressource géothermique.

A l'époque plusieurs demandes avaient été faites auprès du Clis afin de vérifier la présence de géothermie. Or, la législation en la matière précise que le choix du site ne peut se faire qu'en l'absence de ressource géothermique potentiellement exploitable (Règle fondamentale de sûreté, remplacée par le Guide de sûreté). Une aubaine pour les associations opposées au stockage qui s'enfoncent maintenant dans cette brèche pour dénoncer les conclusions « *erronées* » de l'Andra.



Sous les galeries une source d'eau chaude a été repérée.

Barière de boue

Car l'agence, chargée du projet Cigéo, a elle-même procédé à un forage en 2008, à 1 900 m de profondeur, qui concluait à une ressource géothermique à l'échelle de la zone de transposition qualifiée de « *faible* ». C'est cette même étude qu'Antoine Godinot a reprise à son compte et dont il conteste aujourd'hui le bien fondé. "*Le débit mis en exergue par l'Andra résulte à l'évidence de l'obstruction massive de plusieurs points de l'outil de test*" assure le géologue.

En cause, de la boue gélatineuse qui n'aurait pas été retirée du forage et qui aurait été injectée dans les tuyaux de l'appareillage.

Une "*barrière de boue*" qui selon Antoine Godinot remet en question la validité des résultats du forage.

Photos à l'appui, le scientifique montre le "*manteau de boue dense et épais*" qui recouvre les tuyaux par où l'eau pouvait passer. Avec ces conclusions, six associations dont le Cedra de Haute-Marne ont mis en demeure l'Andra, par l'intermédiaire de leur avocat Benoist Busson, de les dédommager des "préjudices subis" à hauteur de 10 000 euros. « *L'Andra a définitivement conduit que la ressource géothermique du site de Bure est faible sans prendre le soin de faire reposer ses conclusions sur des études sérieuses, fiables et respectueuses des règles de l'art* », souligne l'avocat. Évidemment si l'Andra accepte, ce serait reconnaître la faute, et si elle refuse c'est s'attendre à ce que de nouvelles expertises soient diligentées. En attendant, Antoine Godinot doit en février expliquer devant le Clis le résultat de ses travaux.

BERTRAND PUYSEGUR